



Le PPH avec activités de soins et services pharmaceutiques au CHU de Rennes (retour d'expérience en orthopédie)

Dr Lise DURAND
Pharmacienne clinicienne
(remplacée par Benoît HUE)



Vendredi 25 avril 2025

ORGANISATION PUI CHU DE RENNES DEPUIS SEPTEMBRE 2020



Pharmacien gérant et chef de pôle :

Docteur Vincent Gicquel (PH)

Secteur Pharmacie
clinique et Bon Usage
(PCBU)

Coordonné par Docteur Astrid
BACLE (MCU-PH)

Secteur Gestion
des Produits
Pharmaceutiques

Coordonné par Docteur François
LESOURD (PH)

Secteur
Pharmacotechnie &
Onco-pharmacie

Coordonné par Professeur Pascal
LE CORRE (PU-PH)

ORGANISATION SECTEUR PCBU

Coordonné par Dr BACLE (MCU-PH)



Soins pharmaceutiques



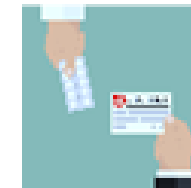
Responsable UF
Dr Benoît HUE
(PH)

Services pharmaceutiques



Responsable UF
Dr Fabienne AUBIN
(PH)

Rétrocession



Responsable UF
Dr Elise VENE
(PH)

Déploiement PPH progressif :

- Conciliation médicamenteuse
- ETP

Les PPH sont majoritairement impliqués au sein ces 2 UF
(services pharmaceutiques à la PUI et dans les unités de soins)

HISTORIQUE DE 2018 À NOS JOURS



2018 : début du déploiement des PPH dans les US

Projet institutionnel qui visait à :

- recentrer les infirmiers sur leurs activités de soins
- confier des missions de services pharmaceutiques aux PPH dans les US

Update 2025 : 35 unités de soins déployées !

Oct 2022 : arrivée Dr Lise Durand

Déploiement pharmacie clinique en orthopédie

Nov 2022 : Projet de pharmacie clinique validé par le Directoire

Inclut les soins pharmaceutiques pour les PPH US en + des services pharmaceutiques

Mars 2023 : Conciliation méd par PPH en orthopédie

PPH avec Services et Soins pharmaceutiques **en orthopédie** (3 créneaux de 1 à 2h par semaine)

Oct 2023 – Fév 2024 : expérimentation PAAM (HAS)

Activité PAAM (Patient en Auto-Administration de ses Médicaments) adossée à la conciliation médicamenteuse en **orthopédie**

1^{er} semestre 2025 : ouverture du CCI

Activité de conciliation médicamenteuse + PAAM ralentie ++ → relance au S2



SERVICES PHARMACEUTIQUES DÉPLOYÉS DANS LES US (DONT ORTHOPÉDIE)

Dotation pour Besoins Urgents
(MED/DM/AS) :

- Mise à jour en lien avec unité de soin et pharmacien référent
- Suivi des étiquetages et des périmés
- Audits des armoires
- Formations pratiques

Au quotidien

- Ranger programmé réapprovisionnement
- Délivrance médicaments
- Lien avec l'unité de préparation

LIVRE BLANC DE
LA LOGISTIQUE
PHARMACEUTIQUE
HOSPITALIÈRE

BILAN ET ENJEUX POUR DEMAIN.

Janvier 2023

Arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge
médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé

LA CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE : QU'EN PENSENT LES PPH?



**Enquête SFPC 2021 (GT
PEP'S) : $n=367$ PPH**
84% des PPH souhaitent
participer à la **conciliation
médicamenteuse (n°1
parmi les soins pharma)**

SFPC

Société Française de Pharmacie Clinique



CHU
Rennes

**Communication de Mme
Joëlle MARDON aux
JANPPH 2024 (Brest)**



PPH ET CONCILIATION/PAAM EN ORTHOPEDIE



Ortho-gériatrie ++



Collaboration étroite
avec gériatre et
cadre/IDE

Patients âgés, hospitalisés
en urgence (traumatologie)

Priorisation patients venant
du domicile



Conciliation
médicamenteuse
prescrite



PRINCIPAUX RESULTATS

Habilitation des préparateurs du CHU

- 25 PPH habilités référents US (16 en activité sur une équipe de 43)
- 8 PPH formés à la conciliation médicamenteuse



Activités de soins pharmaceutiques en orthopédie

* 2023 : 77 conciliations à l'admission (CMA) par PPH soit 28% des CMA en ortho (1 à 2 externes en pharmacie en +)

* 2024 : 59 CMA par PPH soit 21% des CMA en ortho (1 à 3 externes en pharmacie en +)

* 111 divergences non intentionnelles (DNI) interceptées

* PAAM : 19 patients ont bénéficié du dispositif PAAM entre octobre 2023 et février 2024 (période expé HAS)

EXTRAIT COMMUNICATION DE MME JOËLLE MARDON (PPH) AUX JANPPH 2024 (BREST)

QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION

7 PPH formées à la conciliation médicamenteuse ont répondu à un questionnaire de satisfaction

- **Satisfaction :**

- formation théorique et pratique,
- disponibilité du pharmacien,
- renforcement des connaissances théoriques,
- échange avec le patient, les équipes soignantes et les différents professionnels de santé

- **À améliorer :**

- en orthopédie, le créneau dédié est trop court

- **Perspective :**

- faire plus de conciliations de sortie

FOCUS CERTIF 2026



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Critère 2.1-04 Les équipes réalisent la conciliation médicamenteuse pour des populations ciblées

La conciliation des traitements médicamenteux est un processus formalisé qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient dont le profil est à risque. Elle associe le patient et repose sur le partage d'informations et sur une coordination pluriprofessionnelle. Elle prévient ou corrige les erreurs médicamenteuses en favorisant la transmission d'informations complètes et exactes sur les médicaments du patient entre professionnels de santé aux points de transition : admission, sortie et transferts.

Tout l'établissement **Standard**

Éléments d'évaluation

Professionnels

- La conciliation médicamenteuse est engagée pour les secteurs et profils de patients les plus à risque (gériatrie, oncologie, patients âgés polymédicamentés, patients sous chimiothérapies...).
- La conciliation médicamenteuse est programmée pour les secteurs et profils de patients les plus à risque (gériatrie, oncologie, patients âgés polymédicamentés, patients sous chimiothérapies...) dans lesquels elle n'est pas déjà réalisée.
- La conciliation médicamenteuse est réalisée selon les bonnes pratiques, avec notamment : les 3 sources d'information, la rencontre du patient et/ou son entourage, l'échange médico-pharmaceutique.
- Le bilan médicamenteux est accessible dans le dossier patient.
- Une évaluation de la pertinence de l'activité de conciliation est réalisée (bilan de la conciliation) et les corrections apportées.

Traceur ciblé

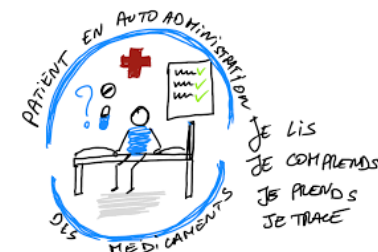
Critère 2.2-07 L'établissement promeut l'auto-administration de ses médicaments par le patient en cours d'hospitalisation (PAAM)

Cette démarche permet au patient, sous supervision médicale, de gérer lui-même ses traitements habituels. L'évolution de la réglementation concernant l'administration des médicaments apporte une réponse à l'engagement du patient dans ses soins et en particulier pour l'auto-administration de ses médicaments. Un cadre pour sécuriser cette pratique est proposé par la HAS qui publie une recommandation et une boîte à outils à destination des professionnels de santé. Les enjeux sont multiples :

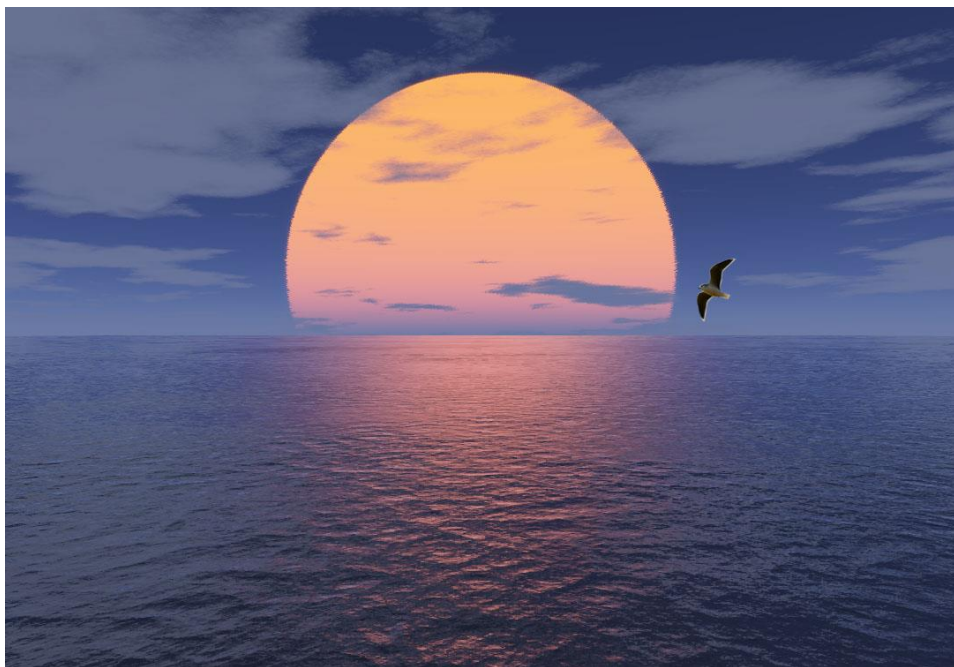
- affirmer l'autonomie du patient et son engagement à la sécurité de ses soins
- renforcer le travail en équipe pluriprofessionnelle ;
- réduire les risques d'erreur lors de la sortie des patients de l'établissement
- améliorer la compréhension

Le PAAM s'inscrit dans une politique institutionnelle globale de la gestion des risques et de l'engagement du patient en tant qu'acteur de sa prise en charge médicamenteuse.

Tout l'établissement **Avancé**



PERSPECTIVES



- Soins et services pharmaceutiques = 2 piliers
- Activité de conciliation par les PPH efficiente et appréciée de tous
 - A relancer dès l'été 2025
 - Nécessité d'un temps dédié plus conséquent et plus fréquent (négociations en cours) sur quelques premiers services
→ puis réplication
 - PAAM pertinent en chirurgie orthopédique et à institutionnaliser (création CoPIL en cours) – intérêt de l'adosser à la conciliation